



SOMMAIRE

COP 2019 GLOBAL COMPACT



EDITO P.3

La lettre des dirigeants

LE GLOBAL COMPACT P.4

Rappel des 10 principes

PRÉSENTATION EuroCompliance P.5

Audit

Formation

Expertise

Qualité

LES ENGAGEMENTS EUROCOMPLIANCE

En matière d'environnement **P.7**

En matière de lutte anticorruption **P.10**

En matière de droits humain **P.14**

En matière de normes du travail **P.17**

PERSPECTIVES 2020 P.20

ANNEXES

Code de conduite EuroCompliance



Nous sommes très heureux de partager notre Communication sur le Progrès "Active" et de décrire comment nous traduisons, au quotidien, nos engagements à soutenir les 10 principes du Global Compact - pour donner suite à notre adhésion débutée en avril 2017 -.

Nous sommes une petite entreprise et, à ce titre, notre impact peut être perçu comme étant limité. Cependant la gouvernance et l'agilité de notre structure nous permettent d'avoir une capacité d'influence immédiate. **Il nous est ainsi paru essentiel, dès la création d'EuroCompliance, d'intégrer les aspects droits humains, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption dans chacune de nos décisions et actions.** Cela est lié à notre activité, entièrement dédiée à la promotion de l'éthique et à la lutte contre la corruption. C'est également l'expression de nos convictions et valeurs personnelles que nous avons à cœur de déployer au sein de notre entreprise.

Ainsi, nous espérons que nos choix, aussi modestes soient-ils, contribueront à une empreinte positive sur notre écosystème et à une prise de conscience plus généralisée.

Céleste Cornu

Présidente

Philippe Lesoing

Directeur Général

LES 10 PRINCIPES

DU GLOBAL COMPACT



DROITS DE L'HOMME

cf. pages 14 à 16

- 1.** Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 2.** Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES DU TRAVAIL

cf. pages 17 à 19

- 3.** Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4.** Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.
- 5.** Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6.** Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



ENVIRONNEMENT

cf. pages 7 à 9

- 7.** Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
- 8.** Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9.** Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE ANTICORRUPTION

cf. pages 10 à 13

- 10.** Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

PRÉSENTATION

EUROCOMPLIANCE



AUDIT

EuroCompliance est un organisme réalisant **des audits de programme anticorruption, et en particulier des audits de certification selon la norme ISO 37001.**

La certification de système de management anticorruption permet à nos clients de :

- encourager une démarche d'**amélioration continue** ;
- **évaluer la qualité** de leurs dispositifs de prévention et de détection de la corruption – au regard des lois et réglementations applicables et notamment de l'article 17 de la loi Sapin 2 ;
- **communiquer** auprès de leurs parties prenantes sur l'engagement et la maturité de leurs programmes anticorruption.



FORMATION

EuroCompliance est également **un organisme de formation, référencé dans le Datadock**, qui propose des sessions en présentiel :

- **intra-entreprises**, adaptées aux spécificités et attentes de ses clients, en matière d'éthique et de lutte contre la corruption ;
- **inter-entreprises** sur les systèmes de management anticorruption et compliance ou autres thématiques particulières (traitement des alertes internes, cartographie des risques de corruption, etc.) ;
- de **qualifications d'auditeurs ISO 37001** (auditeurs internes ou responsables d'audits).



EXPERTISE

Ayant une activité consacrée à la lutte contre la corruption, **nous bénéficions d'une spécialisation et d'une expertise** dans le domaine.

Nous proposons des services :

- **Sur-mesure**, adaptés, aux risques et processus de chaque client ;
- **Pragmatiques**, tenant compte des contraintes des opérationnels.



QUALITÉ

Nous nous inscrivons dans une démarche d'excellence opérationnelle avec l'adoption d'un système qualité exigeant. A ce titre, nous sommes **le premier organisme français, l'un des premiers au monde, à avoir obtenu l'accréditation de notre activité de certification ISO 37001**.

Notre offre de service est indissociable des **valeurs personnelles de l'équipe, de notre Code de conduite (annexe 1) et de notre engagement** à adopter des procédures visant à garantir l'impartialité de nos décisions et la responsabilité de nos équipes.



Accréditation n°4-0599
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

LES ACTIONS

EUROCOMPLIANCE & ENVIRONNEMENT



PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Société de services, notre impact environnemental est modéré. Nous avons toutefois identifié **trois axes de progrès** : nos **déplacements**, nos **impressions** et nos **achats**.

ENGAGEMENT 1

Compenser l'empreinte carbone liée à nos déplacements

| Constat

Notre principal impact environnemental est lié à nos **nombreux déplacements** chez nos clients (activité de formation et d'audit).

| Actions

Au-delà d'une politique voyage qui privilégie les transports en commun sur le transport individuel, et le ferroviaire sur l'aérien, nous nous sommes engagés sur **une compensation carbone de nos déplacements**.

Concrètement nous comptabilisons l'empreinte carbone de l'ensemble des km parcourus via les voitures de société EuroCompliance et les km parcourus en train ou en avion par les dirigeants et les partenaires experts dans le cadre des missions qu'ils réalisent pour EuroCompliance

afin de prendre une mesure de compensation carbone.

| Résultats

Pour l'année 2018, EuroCompliance a financé la plantation de 58 arbres dans la forêt de Tamaguert au Maroc via l'association Reforest Action.

Pour l'année 2019, EuroCompliance a financé la plantation de 250 arbres dans la forêt de Lacaze en France via l'association Reforest Action.



ENGAGEMENT 2

Privilégier la dématérialisation des supports de formation

| Constat

La majorité de nos impressions est destinée à nos supports de formations, et l'impact est significatif (plus de 500 personnes formées par an).

| Actions

Nous avons invité nos clients à **substituer à la remise de supports papiers un envoi électronique**.

De manière à les mobiliser, nous avons proposé **une remise sur le tarif de nos formations pour ceux qui opteront pour l'arrêt des impressions** afin que la démarche se traduise pour eux par une réduction des coûts.

Nous avons ainsi lancé une campagne en janvier 2019, proposant à chacun des clients pour lesquels nous réalisons régulièrement des sessions de formation d'opter pour la **dématérialisation des supports de formations**.

Nous intégrons désormais cette option dans nos propositions commerciales.

| Résultat

90%

des clients ont répondu favorablement et sont passés à des supports électroniques.

ENGAGEMENT 3

Limiter notre impact environnemental via nos achats

| Constat

Nos achats sont principalement constitués de **fournitures** (papeterie, supports de formation) ; de **supports marketings** (brochures, cartes de visite, stylos) et de **services**.

| Actions

Afin de limiter notre impact environnemental, il a été décidé pour chaque achat, aussi modeste soit-il, de **privilégier les fournisseurs locaux et la prise en compte de l'impact environnemental du produit** (basé sur les analyses de cycle de vie existantes, les labels des fournisseurs etc.).

Le choix de fournisseurs locaux, en plus du bénéfice environnemental, a pour objectif d'avoir **un impact économique et social au sein de notre écosystème**.

Enfin nous essayons d'adopter **les bons réflexes, au quotidien**, dans nos locaux, avec un accent particulier sur les consommables et le recyclage.

Ce sont de 'petits gestes' mais nous essayons de les systématiser en faisant le choix qui limite notre impact à chaque fois que nous le pouvons.

| Résultats

100%

de nos impressions sont réalisées par un imprimeur local labellisé PEFC et Imprim'Vert (brochures, cartes de visites, bloc-notes, cartes de vœux, etc).

Les stylos EuroCompliance utilisés et offerts sont de **fabrication européenne et en matière recyclable**.

Les imprimantes – photocopieurs ont été sélectionnés en noir et blanc uniquement (pas d'impression couleur possible).

Sélection de papier certifié FSC (usage externe) ou recyclé (usage interne).

100%

des déchets papiers sont recyclés

Le thé et le café sont biologiques et équitables !

LES ACTIONS

EUROCOMPLIANCE & ANTICORRUPTION



PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE ANTICORRUPTION

Notre cœur d'activité est centré sur la lutte contre la corruption.
A cet égard, il nous semble important d'être exemplaires sur ce chapitre.

ENGAGEMENT 1

Garantir l'adhésion de nos auditeurs à nos principes éthiques

| Constat

Nous devons nous assurer de **l'impartialité et de l'éthique de nos collaborateurs et partenaires experts**. C'est une question de principe mais aussi de pérennité : si nos clients devaient douter de l'indépendance de nos évaluations, ils se détourneraient tout simplement d'EuroCompliance.

| Actions

Nous avons adopté un **Code de conduite**, intégré aux statuts de l'entreprise, qui s'applique à l'ensemble des personnes associées aux opérations d'EuroCompliance.

Cet engagement est renforcé par la signature annuelle d'une **déclaration de conformité** aux exigences du Code de conduite.

| Résultats

Le code de conduite EuroCompliance est signé par :

100%

du personnel, des sous-traitants et l'ensemble des membres du Comité de certification ISO 37001.

La déclaration de conformité annuelle est signée par :

100%

des collaborateurs et des sous-traitants ayant réalisé des opérations avec EuroCompliance pour les années 2017 et 2018.

ENGAGEMENT 2

S'assurer de l'impartialité de notre processus de certification

| Constat

Le plus grand risque pour notre impartialité est **un conflit d'intérêt** qui influencerait indûment (ou donnerait le sentiment d'influencer) l'une de nos évaluations.

| Actions

Pour essayer de prévenir ce risque nous avons déployés des **mesures spécifiques**, qui viennent compléter le Code de conduite :

- Avant le début de chaque mission, **les intervenants sont amenés à déclarer de façon systématique et documentée leurs intérêts potentiels** avec la partie à auditer ;

- **Le Comité ISO 37001** évalue une fois par an les mesures prises par EuroCompliance pour en garantir l'impartialité – recevant en particulier une présentation du registre des conflit d'intérêts.

Le respect de ces engagements est vérifié en **interne** (via un audit annuel du dispositif éthique) et en **externe** via **le processus d'accréditation COFRAC** d'EuroCompliance.



Accréditation n°4-0599 portée disponible sur www.cofrac.fr

| Résultats

Le Comité s'est réuni une fois par an en 2017 et en 2018

EuroCompliance a été accréditée par le COFRAC en septembre 2018.

Accréditation renouvelée en 2019.



« Directeur juridique de SGS France, groupe leader mondial en matière d'inspection, analyses, tests et certification, j'ai répondu volontiers à la demande d'EuroCompliance de devenir membre de leur Comité ISO 37001 – Comité constitué de différentes parties prenantes (clients, organismes de certification et experts anticorruption). A ce titre, nous nous réunissons une fois par an afin d'évaluer les dispositions prises par EuroCompliance pour prévenir les situations qui pourraient porter atteinte à leur impartialité. J'ai ainsi pu constater depuis trois ans, une implication forte des dirigeants à prévenir tout conflit d'intérêt, à adopter des procédures alignées sur les meilleures pratiques et à travailler en toute transparence. Le simple fait de soumettre leurs méthodologies et leurs choix à des regards extérieurs est un signe de leur détermination à constamment améliorer leur politique éthique. »

Patrick Schwartz

ENGAGEMENT 3

Faciliter le signalement des écarts

| Constat

Etant donnée la taille de notre entreprise, nous avons considéré que si un problème devait survenir, il serait identifiable par un client ou autre partie externe plus facilement qu'en interne.

D'où le choix d'une **communication assez large de notre système de signalement** des comportements contraires à l'éthique.

| Actions

Nous avons adopté **un dispositif de remontée des signalements ouvert à l'ensemble de nos parties prenantes** – bien que non concernées par les obligations réglementaires relatives aux dispositifs d'alerte.

| Résultat

Les modalités de signalement sont facilement disponibles sur notre [site Internet](#) et dans l'ensemble des propositions commerciales émises par EuroCompliance.

A date nous n'avons pas encore enregistré de signalement.



« Nos clients sont principalement des grandes organisations publiques ou privées qui doivent se mettre en conformité dans le cadre des lois anti-corruption applicables et implémenter notre plateforme Signalement.Net. Nous avons été agréablement surpris de voir que les dirigeants d'Eurocompliance s'auto-appliquent de manière volontaire et proactive des règles de bonnes pratiques éthiques alors que la loi ne les y oblige pas. Le fait également d'ouvrir la plateforme à des signalements externes, ainsi que d'avoir laissé, pour des raisons d'intégrité, la possibilité aux émetteurs de signalement de choisir vers quel Dirigeant signaler est un authentique « Leadership par l'exemple ».

Olivier Trupiano
Président-Fondateur,
Signalement.Net



ENGAGEMENT 4

Afficher notre détermination à prévenir la corruption

| Constat

En matière de lutte contre la corruption, **l'engagement public** a du sens en lui-même. Cela permet de partager notre politique mais aussi de parler d'un sujet parfois tabou.

| Actions

EuroCompliance a souhaité apporter son soutien à une organisation de référence : **Transparency International, principale association de la société civile de lutte contre la corruption**. Soutenir les travaux de l'association nous permet de contribuer à une démarche reconnue et de bénéficier d'une intelligence collective. C'est dans ce cadre que nous avons rejoint le Forum des Entreprises Engagées.

| Résultats

Notre adhésion se traduit par :

- une prise de **position publique** à combattre la corruption sur notre [site internet](#) ;
- la participation régulière à des **groupes de travail** ;
- **une contribution financière**.



En tant que membre du Forum des entreprises engagées de Transparency International France, EuroCompliance soutient les activités de l'association et prend l'engagement de refuser et combattre la corruption, sous toutes ses formes. EuroCompliance s'engage à faire ses meilleurs efforts pour mettre en place un dispositif de prévention solide inspiré des meilleures pratiques en vigueur dans le monde de l'entreprise.



LES ACTIONS

EUROCOMPLIANCE & DROITS HUMAINS



PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

Entreprise à taille humaine, implantée en France, nous sommes peu exposés à des risques de violation des droits de l'Homme dans notre activité. Néanmoins **nous considérons que nous avons une influence sur notre écosystème pour défendre ces valeurs dans lesquelles nous nous reconnaissons.**

ENGAGEMENT 1

Afficher notre engagement à défendre les droits humains

| Constat

Notre Code de conduite et nos documents internes ont priorisé, depuis la création d'EuroCompliance, **les questions relatives à l'éthique des affaires** (prévention des conflits d'intérêts, impartialité, libre concurrence etc.). La conséquence est que d'autres sujets importants tels que les droits humains n'ont jamais été mentionnés.

| Actions

Face à ce constat, nous avons décidé une **révision de notre Code de conduite**, basée sur une consultation de nos principales parties intéressées (auditeurs et Comité impartialité) afin d'élargir les principes guidant nos actions.

| Résultat

Une nouvelle version du Code de conduite EuroCompliance a été approuvée et largement communiquée.

Cette mise à jour intègre notamment les notions de droit humains fondamentaux, de normes internationales du travail et des nouvelles sections sur la diversité ou la santé et sécurité au travail. (cf. annexe).

Nos références incluent désormais la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les Conventions fondamentales de l'OIT.

ENGAGEMENT 2

Favoriser des dispositifs d'alertes efficaces et protecteurs

| Constat

Un des aspects essentiels pour garantir la défense des droits humains est de **permettre aux victimes de pouvoir dénoncer les violations des droits dont elles peuvent faire l'objet**. Dans cette perspective, un des moyens est de favoriser le droit d'alerte.

| Actions

Nous avons décidé de **nous engager pour la promotion d'un droit d'alerte protecteur et aussi accessible que possible**.

| Résultat

EuroCompliance participe aux travaux de normalisation relatifs à l'adoption d'un standard international établissant les bonnes pratiques relatives à la mise en place d'un système d'alerte – le groupe ISO/TC309 WG 3 en charge de l'élaboration de la prochaine norme ISO 37002 *Whistleblowing Management System*.

ENGAGEMENT 3

Acheter des produits et services issus de pays protecteurs des droits humains

| Constat

N'ayant pas un pouvoir d'influence, en termes de volumes d'achats, sur nos fournisseurs, **nous avons fait le choix de fournisseurs de proximité et de productions locales, françaises ou européennes.**

| Actions

Nous ciblons **des achats auprès de fournisseurs dont nous avons une assurance raisonnable de leurs bonnes pratiques en matière de droits de l'Homme.**

| Résultats

Achats de services

100% local

Achats d'équipements

100% fabrication française ou européenne
(à l'exception des produits de téléphonie ou informatiques)

Achats de véhicules

100% fabrication européenne

LES ACTIONS

EUROCOMPLIANCE & NORMES DU TRAVAIL



PRINCIPES RELATIFS AUX NORMES DU TRAVAIL

EuroCompliance est constituée de deux dirigeants et d'une équipe de partenaires-experts. **Notre première priorité est la conformité réglementaire et nous nous engageons au respect des différentes dispositions du droit du travail français.** Nous appliquons des dispositions contractuelles identiques pour l'ensemble de nos partenaires experts, quel que soit leur pays d'implantation et les pays dans lesquels ils interviennent. Nous essayons par ailleurs d'offrir des conditions de travail favorable au développement de chacun, à l'intelligence collective et dans la bonne humeur.

ENGAGEMENT 1

Adopter une politique de diversité

| Constat

A la création d'EuroCompliance en janvier 2016, l'équipe était constituée d'un seul profil : des experts seniors, issus du secteur privé, masculins.

| Actions

Notre objectif a été d'**enrichir la diversité de l'équipe.**

Trois ans après l'équipe s'est féminisée, rajeunie et diversifiée. Nous avons également recrutés au sein de différents secteurs d'activité (tels que le secteur public ou celui des organisations internationales).

| Résultats

Répartition homme/femme dirigeants :

50/50

Evolution de la répartition hommes/femmes globale

2017 : 20/80

2019 : 40/60



Réunion d'équipe (incomplète) - mars 2019

ENGAGEMENT 2

Favoriser des relations durables et équitables avec nos sous-traitants et fournisseurs

| Constat

Le comportement que nous adoptons vis-à-vis de nos sous-traitants et fournisseurs est impactant sur le relationnel au sein de l'équipe et donc sur la qualité du travail que nous délivrons. La prise en compte des contraintes de chacun, la valorisation des compétences ou le respect des délais de paiement sont autant d'éléments importants pour **garantir un climat positif et des conditions de travail qualitatives.**

| Actions

Soucieux d'améliorer notre impact sur nos fournisseurs et sous-traitants, nous adoptons **une attitude respectueuse de nos partenaires** et prenons des engagements à leur égard.

| Résultats

EuroCompliance a signé en 2019 la Charte Relations Fournisseurs Responsables.

Charte 
**RELATIONS FOURNISSEURS
RESPONSABLES** Signataire

ENGAGEMENT 3

Favoriser l'esprit d'équipe

| Constat

Nous souhaitons une **équipe soudée et heureuse de collaborer** sur nos missions.

| Actions

Nous devons pour cela favoriser le bien-être au travail et l'esprit d'équipe.

Une initiative est née dans cette perspective : **engager les membres de l'équipe qui le souhaitent sur des événements sportifs communs.**

Des résultats modestes, expliqués notamment par l'éclatement géographique de l'équipe, mais encourageants. Reste à trouver un événement fédérateur et accessible au plus grand nombre.

| Résultats

Participation à la course de la Parisienne en 2018 et au semi-marathon de Salon-de-Provence en 2019.





LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2020 s'annonce également riche en projets pour continuer à manifester notre engagement.

Nous souhaitons **conforter les actions** que nous avons engagées et initier de **nouveaux chantiers**.

Nous avons à ce titre identifié quelques priorités :

| Impact social

De façon à améliorer notre impact social, nous ambitionnons de faciliter l'implication des collaborateurs dans **des projets de bénévolat**. A ce stade plusieurs options sont envisagées notamment le bénévolat de compétence ou une journée de solidarité.

| Sécurité au travail

Les équipes et partenaires experts sont amenés à se déplacer à l'international, y compris parfois dans des pays pouvant présenter des risques en termes d'hygiène ou de sécurité. **Un process pour faciliter et sécuriser ces déplacements va être étudié.**

| Diversité

Fiers d'avoir une équipe aux profils variés et complémentaires, et déjà engagés dans un transfert des compétences, via des interventions régulières en Master 2, DU, ou autres institutions, les dirigeants envisagent d'intégrer un étudiant alternant afin d'**ouvrir la société sur l'accueil de jeunes talents**.

| Gouvernance

EuroCompliance se soumet déjà au regard du Comité ISO 37001 pour toutes les questions relatives à l'impartialité et favorise les échanges avec ses partenaires experts. Une réflexion sur une inclusion plus forte de ces derniers, et l'ouverture à un regard externe sur la gouvernance de l'entreprise viendront renforcer la stratégie de développement de l'entreprise.



ANNEXE

euroCompliance

AFFIRMING SHARED VALUES



CODE DE CONDUITE



L'objet de la société EuroCompliance est de contribuer à l'éthique des affaires en favorisant le déploiement de systèmes de management anticorruption performants grâce à nos activités de formation et d'audit de certification ISO 37001. Il nous a donc paru essentiel d'adopter d'emblée une politique éthique exigeante et de nous engager vis-à-vis de nos clients, de nos partenaires experts et autres parties intéressées.

Le crédit d'une certification repose en particulier sur le degré de confiance des parties prenantes dans l'organisme qui délivre le certificat. Aussi notre priorité est d'être impartial et professionnel dans chacune des missions qui nous sont confiées. Nous nous engageons à ce titre à prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts auxquelles nous pourrions être exposés.

Le présent code de conduite décrit nos valeurs. Il fait partie des statuts d'EuroCompliance et est signé par chacun de ses associés et auditeurs.



Céleste Cornu
Présidente



Philippe Lesoing
Directeur Général

NOS PRINCIPES

Ce Code de conduite participe de la volonté d'EuroCompliance d'élever les standards éthiques dans le domaine de la relation commerciale.

Sans couvrir l'exhaustivité des risques de comportements non-éthiques auxquels nous pouvons être confrontés, il précise nos grands principes pour guider nos choix dans la conduite de nos missions et dans nos relations avec nos parties intéressées (clients, personnes auditées, partenaires experts, fournisseurs, etc.).

RELATION CLIENT

EuroCompliance place la satisfaction de ses clients au cœur de ses missions.

Les associés, collaborateurs et sous-traitants s'impliquent pour accroître la réputation d'EuroCompliance, susciter la confiance et fidéliser les clients. Ils gardent à l'esprit la primauté de l'intérêt du client dans leurs conseils commerciaux comme dans leurs évaluations et sont loyaux dans l'exercice de leurs missions. Ils s'engagent à l'efficacité et à l'efficacité dans la fourniture des prestations aux clients

Pour instaurer cette confiance, les auditeurs décrivent l'avancement des audits en cours et font part, aussi rapidement que possible, de toute difficulté rencontrée. Ils présentent une version projet de leurs rapports pour vérification et validation.

BIENVEILLANCE

EuroCompliance traite avec respect ses collaborateurs, sous-traitants et clients.

Afin de conduire des audits dans de bonnes conditions, les auditeurs ont besoin de la coopération et de la transparence du client notamment dans l'accès aux personnes clés et aux documents internes. Pour favoriser ce climat de confiance, les auditeurs sont respectueux de leurs contacts en toute situation et n'utilisent pas de méthode intrusive, même en cas de difficulté majeure identifiée.

L'évaluation d'un système de management anti-corruption suppose une approche basée sur l'écoute et l'amélioration continue.



RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

EuroCompliance respecte les lois et réglementations en vigueur en France et dans les pays où elle intervient.

A ce titre, il est de la responsabilité de l'entreprise de s'informer des lois et règlements qui s'appliquent à son activité avant de conduire une mission et d'en assurer la compréhension par ses associés, collaborateurs et sous-traitants.

EuroCompliance insiste sur l'importance du respect des droits humains fondamentaux, des normes internationales du travail (liberté d'association, non-discrimination, prévention du harcèlement etc.), et des lois anticorruption.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

EuroCompliance intègre des préoccupations sociales et écologiques dans la conduite de ses activités et dans ses relations avec ses parties intéressées.

Cet engagement se traduit par quelques objectifs prioritaires :

- Une politique d'achats locaux - politique ayant un impact positif global (réduction de l'empreinte carbone, développement économique local, lien social etc.) ;
- Une démarche de réduction de l'empreinte carbone des activités d'EuroCompliance – par des mesures de réduction, de limitation de l'impact et/ou de compensation carbone ;
- Une relation responsable et durable vis-à-vis des sous-traitants et fournisseurs reposant sur un choix équitable, une communication transparente et le respect de nos engagements contractuels dans des délais raisonnables.

Les associés, collaborateurs et sous-traitants s'engagent à poursuivre les objectifs établis par EuroCompliance. Ils sont invités à proposer de nouvelles actions pour améliorer durablement l'impact de l'entreprise sur son écosystème.

DIVERSITÉ

EuroCompliance s'appuie sur une équipe qui a en commun de partager une forte expertise en matière de prévention de la corruption mais qui est constituée de profils et de parcours très variés. Cette diversité contribue à notre pertinence et à la richesse de nos analyses.

Les associés s'emploient à continuellement enrichir la diversité des équipes.

Les associés, collaborateurs et sous-traitants favorisent cette diversité en entretenant des échanges avec de nombreuses parties prenantes, issues d'activités et d'implantations géographiques variées (organisations professionnelles, ISO, ONG, groupes de réflexion sur l'éthique et la conformité etc.)

Ils s'engagent également à prévenir toute forme de discrimination au sein d'EuroCompliance, comme dans l'exercice de leurs missions.

RESPECT DE LA LIBRE CONCURRENCE

EuroCompliance mène son action commerciale en respectant les lois et règles de la libre concurrence.

En particulier aucun associé, collaborateur ou sous-traitant ne participe à des ententes avec des concurrents ou autres partenaires dans le but ou ayant pour résultat de fixer des prix, de fausser un processus d'appel d'offres, de se partager un marché, de restreindre la concurrence ou de boycotter un client ou un fournisseur.



IMPARTIALITÉ ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les clients d'EuroCompliance souhaitent être accompagnés en toute objectivité. Les associés, collaborateurs et sous-traitants prennent leurs décisions de façon indépendante, désintéressée et déagée de conflit d'intérêts.

En particulier EuroCompliance :

- interdit les situations d'autoévaluation où la société serait amenée à évaluer son propre travail résultant de prestations de conseil - et , à ce titre, ne réalise pas de telles prestations ;
- prévient les conflits d'intérêts, situations dans lesquelles un associé, un collaborateur ou un sous-traitant a un intérêt privé ou personnel suffisant pour influencer ou donner l'impression d'influencer l'exercice de ses fonctions. Pour cela, les associés, collaborateurs et sous-traitants :
 - ne doivent pas détenir directement ou indirectement d'intérêts dans l'entreprise d'un fournisseur, client, concurrent, ou quelque autre partie, de nature à influencer sur les décisions commerciales prises au nom d'EuroCompliance ;
 - doivent s'assurer, à l'occasion d'une nouvelle mission, qu'ils ne risquent pas, de par leur situation personnelle, de se trouver en situation de conflit d'intérêts ;
 - ne doivent pas accepter une mission ou un travail proposé par un client ou un concurrent pouvant affecter leurs performances ou leurs jugements dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'EuroCompliance. En particulier les sous-traitants doivent informer un dirigeant d'EuroCompliance dans le cas où ils seraient amenés à conduire des missions à titre privé pour un client EuroCompliance afin que toute situation de conflit d'intérêts puisse être analysée et traitée ;
- encadre strictement les cadeaux et invitations, reçus ou offerts. Ces derniers ne doivent avoir pour objectif ou pour résultat d'influencer une décision bénéficiant à EuroCompliance. Ils doivent être symboliques et exceptionnels dans le respect de la Procédure Cadeaux et Invitations d'EuroCompliance ;

- ne réalise pas de dons à des partis ou organisations politiques ;
- étudie en Comité de Direction les projets de parrainage ou de mécénat afin d'évaluer leur impact sociétal et de s'assurer qu'ils n'ont pas pour objet ou pour résultat d'influencer indûment la décision d'un partenaire commercial. EuroCompliance soutient principalement des organisations et projets en lien avec la lutte contre la corruption.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET DU TRAFIC D'INFLUENCE

EuroCompliance applique une 'tolérance zéro' en matière de corruption, active et passive, dans les transactions commerciales, en France et à l'étranger, vis-à-vis de ses partenaires et clients.

Les associés, collaborateurs ou sous-traitants résistent à toute tentative d'infléchir leur jugement ou l'une de leur décision, en particulier en matière de recommandation de certification. A ce titre, les auditeurs remontent toute tentative d'influence ou de corruption à un dirigeant d'EuroCompliance afin d'évaluer si la relation commerciale doit être immédiatement interrompue ou si un rappel des réglementations applicables et du Code de conduite EuroCompliance permettent de continuer la relation commerciale dans des conditions satisfaisantes.

Les associés, collaborateurs ou sous-traitants ne doivent pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou autoriser la remise d'une somme d'argent ou de toute autre chose de valeur (matérielle ou immatérielle), dans le but d'obtenir des contrats commerciaux, agréments ou tout autre avantage indu.

De même, les associés, collaborateurs et sous-traitants ne monnayent pas la qualité ou l'influence d'une personne, réelle ou supposée, pour infléchir une décision qui sera prise par un tiers en faveur d'EuroCompliance (trafic d'influence).

Les paiements de facilitation sont des actes de corruption et à ce titre sont également pros crits – sauf en cas de danger grave et imminent pour la vie ou l'intégrité physique.



CONFIDENTIALITÉ

EuroCompliance traite les informations confidentielles de ses clients avec une vigilance particulière.

Afin de conduire leurs missions dans de bonnes conditions, les associés, collaborateurs et sous-traitants d'EuroCompliance ont accès à des informations confidentielles. Ces derniers s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle, à ne conserver que les documents nécessaires au bon déroulement de leurs prestations (audit ou formation) et à les détruire au-delà des délais légaux et contractuels de conservation des données clients.

En particulier les associés, collaborateurs et sous-traitants d'EuroCompliance ne diffusent aucune information relative aux clients, partenaires et processus internes des clients d'EuroCompliance.

EuroCompliance ne fait aucune communication sur les entreprises en cours de certification ou celles qui ont interrompu le processus de certification.

De façon générale, EuroCompliance demande formellement et au préalable à ses clients l'autorisation de communiquer toute information les concernant (y compris pour les citer en tant que référence client).

DONNÉES PERSONNELLES

EuroCompliance limite la collecte et encadre le traitement des données personnelles.

Conformément à la politique de confidentialité d'EuroCompliance, les associés, collaborateurs et sous-traitants recueillent, traitent et conservent des données personnelles que pour un usage déterminé, limité dans le temps et légitime pour les finalités du traitement pour lesquelles les données ont été collectées et sont utilisées. Les données personnelles consultées dans le cadre des audits sont anonymisées ou sont inscrites dans les rapports d'audits soumis aux clients pour vérification et validation, lorsqu'elles sont conservées.

EuroCompliance garantit un droit d'accès et de rectification des données personnelles qu'elle est amenée à traiter et conserver.

PRÉVENTION DE LA FRAUDE

EuroCompliance prévient les actes de fraude dont la société, ses collaborateurs, ses clients ou partenaires pourraient faire l'objet.

Sujet protéiforme, en constante évolution, la fraude nécessite une vigilance permanente. Les associés, collaborateurs et sous-traitants d'EuroCompliance en respectant les procédures internes applicables permettent d'éviter un grand nombre de fraudes. Ils sont également attentifs à toute situation anormale et informent la direction en cas de doute afin qu'une évaluation appropriée de la situation puisse être réalisée.

EuroCompliance s'engage à une transparence maximale vis-à-vis des parties intéressées qui pourraient être impactées par toute tentative de fraude ou fraude dont EuroCompliance pourrait faire l'objet.

SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL

EuroCompliance prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses associés, collaborateurs et sous-traitants dans le cadre de leurs responsabilités et missions.

Les associés, collaborateurs et sous-traitants d'EuroCompliance étant amenés à se déplacer régulièrement, à travers le monde, y compris dans des pays pouvant présenter des risques considérés significatifs en termes d'hygiène, de santé ou de sécurité, une vigilance accrue est nécessaire pour la préparation et la conduite de missions sur le terrain. Les Responsables d'audit ont la tâche de prendre soin, autant que possible, de la sécurité et de la santé, des équipes d'audit. Chacun prend des mesures de protection pour lui-même et pour ses collègues et respecte les consignes de sécurité applicables, y compris celles de ses clients lors des missions sur site.

EuroCompliance encourage l'équilibre vie personnelle, vie professionnelle, de ses équipes et intègre, autant que possible, les contraintes des associés, collaborateurs et sous-traitants dans la planification des missions.



NOS RÉFÉRENCES

- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - 1948**
- **Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment les conventions dites fondamentales** : Convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 ; Convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 ; Convention (n°29) sur le travail forcé, 1930 (ainsi que son protocole de 2014) ; Convention (n°105) sur l'abolition du travail forcé, 1957 ; Convention (n°138) sur l'âge minimum, 1973 ; Convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 ; Convention (n°100) sur l'égalité de rémunération, 1951) ; Convention (n°111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 ;
- **Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - actualisés en 2011.**
- **Les principes de la Convention des Nations Unies contre la corruption – 2003**
- **Les principes du Pacte Mondial – 2000.**

PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

AFIN QUE CES ENGAGEMENTS SOIENT UNE RÉALITÉ :

- Chaque associé, collaborateur ou sous-traitant d'EuroCompliance s'engage de façon expresse à respecter le présent Code de conduite lors de sa contractualisation avec EuroCompliance.
- Chaque associé, collaborateur ou sous-traitant d'EuroCompliance reçoit au cours de son processus d'intégration et de formation, une information claire et détaillée sur la politique éthique et le programme de conformité d'EuroCompliance.
- La politique cadeaux et invitations détaille de façon précise ce que les associés, collaborateurs ou sous-traitants peuvent accepter ou offrir en fonction des circonstances.
- Les auditeurs complètent une déclaration d'intérêts avant le début de toute mission d'audit ou de certification.
- Chaque associé, collaborateur ou sous-traitant d'EuroCompliance confirme chaque année le respect de la politique d'éthique et conformité dans son périmètre de responsabilité / dans le cadre de ses missions via une Déclaration de conformité.
- Le présent Code de conduite et le programme de conformité d'EuroCompliance sont évalués et remis à jour aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an durant une Revue de direction et une réunion du Comité Impartialité.

- EuroCompliance dispose de procédures pour traiter, dans le respect des règles de confidentialités, des alertes relatives :

- Au non-respect du présent code ou à une atteinte à l'intérêt générale par l'un de ses associés, collaborateurs ou sous-traitant,
- Aux plaintes à l'encontre des organisations certifiées ISO37001 par EuroCompliance.

ALERTES PROFESSIONNELLES

Les alertes peuvent être adressées directement aux dirigeants d'EuroCompliance, via l'adresse courriel alerte@eurocompliance.com ou via la plateforme internet <https://eurocompliance.signalement.net/entreprises>

Les alertes alléguant de faits crédibles donnent lieu à une investigation impartiale, interne ou externe, dans le respect des règles de confidentialité et de protection des différentes personnes concernées par un signalement (i.e. les auteurs de l'alerte ; les personnes faisant l'objet d'un signalement ; les témoins etc.)

Les réceptionnaires de l'alerte informent les auteurs de l'alerte de la réponse qui est apportée à leur témoignage. Ils prennent les mesures adaptées pour traiter la situation en cas de problème avéré. EuroCompliance ne s'interdit pas de poursuivre en justice les personnes ayant commis des actes frauduleux portant atteinte à sa réputation et à la qualité de ses services.

EuroCompliance et ses dirigeants s'engagent à n'avoir aucune forme de représailles à l'égard des auteurs d'alertes qui remontent des faits de bonne foi, mais si ces derniers se révèlent inexacts.



EuroCompliance Paris 76 rue de la Pompe - 75116 Paris - Tél : +33 (0)1 42 24 86 18

EuroCompliance Aix-Marseille 2 rue du Castellat - 13121 Aurons - Tél : + 33 (0)9 67 83 39 98

contact@eurocompliance.com

www.eurocompliance.com